



L'OTAN est diamétralement à l'opposé de l'ONU. (Interview d'Alfred de Zayas)



Afin de contribuer à la diversité des opinions, des historiens, des pédagogues, des experts financiers et économiques, des médecins et des représentants d'autres professions ont uni leurs forces pour former la plateforme médiatique suisse « Zeitgeschehen im Fokus ». Cela parce que, selon ses membres, le paysage médiatique actuel, qui appartient à quelques familles et est contrôlé par elles, ne fournit pas la formation de l'opinion indépendante et complète nécessaire à la démocratie. « Zeitgeschehen im Fokus » ne veut pas de journalisme sensationnel, mais une recherche minutieuse et sérieuse et se sent engagé envers la vérité et notre conscience.

Afin de contribuer à la diversité des opinions, des historiens, des pédagogues, des experts financiers et économiques, des médecins et des représentants d'autres professions ont uni leurs forces pour former la plateforme médiatique suisse « Zeitgeschehen im Fokus ». Cela parce que, selon ses membres, le paysage médiatique actuel, qui appartient à quelques familles et est contrôlé par elles, ne fournit pas la formation de l'opinion indépendante et complète nécessaire à la démocratie. « Zeitgeschehen im Fokus » ne veut pas de journalisme sensationnel, mais une recherche minutieuse et sérieuse et se sent engagé envers la vérité et notre conscience.

Le 9 avril, « Zeitgeschehen im Fokus » a publié une interview du célèbre historien américain et expert en droit international, le professeur Alfred de Zayas, sur le thème « L'OTAN est diamétralement à l'opposé de l'ONU ». Le professeur de Zayas est né à Cuba et a grandi à Chicago. En 1981, il a travaillé comme juriste au Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève et, plus tard, jusqu'en 2003, au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En mars 2012, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies l'a nommé pour une période de trois ans « Expert indépendant sur la promotion d'un ordre mondial juste et démocratique ».

Son interview publiée dans le numéro du 9 avril 2018 attire l'attention. Car le professeur de Zayas dénonce impitoyablement les violations dévastatrices du droit international en vigueur par l'OTAN dirigée par les Etats-Unis, en particulier dans les missions de guerre dites « humanitaires ». Il souligne le rôle des principaux médias et du pouvoir judiciaire et jette un éclairage très significatif sur la crise syrienne actuelle, d'autant plus que l'OTAN soutient ses Etats membres après les attaques des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne contre la Syrie les 13/14 avril. C'est ce qu'a déclaré le Secrétaire général Jens Stoltenberg le 14 avril à l'issue d'une réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles. L'utilisation d'armes chimiques est interdite, barbare et ne doit pas rester impunie. Mais voici maintenant l'interview abrégée sous forme de texte parlé :

Zeitgeschehen im Fokus : Du point de vue du droit international comment peut-on

aujourd'hui considérer l'attaque des Etats-Unis contre l'Irak il y a 15 ans et quelles conséquences cette attaque a-t-elle eues sur le respect du droit international ?

Professeur de Zayas : C'était une catastrophe majeure. Il ne s'agissait pas d'une violation banale et traditionnelle du droit international, mais d'éliminer complètement le droit international et de le remplacer par la dictature impériale des États-Unis. Depuis 1945, il n'y avait pas eu de violation aussi complète des normes générales du droit international et de la morale qu'en mars 2003.

Zeitgeschehen im Fokus : Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion ?

Professeur de Zayas : Il s'agissait contre un peuple qui n'avait fait de provocation, d'une agression totale par les États-Unis avec le soutien criminel d'une soi-disant « coalition de volontaires » de 43 États qui soutenaient l'agression des USA. Parmi ces États se trouvaient un certain nombre d'États européens, soi-disant "démocratiques", qui sont entrés en guerre contre la volonté de leurs propres peuples – des millions de personnes sont descendues dans les rues de métropoles européennes telles que Rome, Milan, Madrid, Barcelone et Londres. Et ils l'ont fait malgré les protestations des citoyens contre le meurtre planifié, contre la manipulation de l'opinion publique, contre ces mensonges sur les bases présumées d'armes de destruction massive.

Zeitgeschehen im Fokus : Une violation évidente du droit international, alors ?

Professeur de Zayas : Oui, il est choquant que les États-Unis aient délibérément écarté la Charte des Nations Unies comme si elle n'était plus pertinente et qu'ils aient délibérément violé les paragraphes 3 et 4 de l'article 2 de la Charte. À l'époque, Hans Blix et Mohammed el-Baradei étaient inspecteurs de l'ONU à Bagdad, et ils avaient constaté qu'aucune arme de destruction massive n'était disponible. Les deux étaient là au nom du Conseil de sécurité de l'ONU et, bien sûr, il n'y avait pas de résolution de l'ONU qui puisse justifier une action militaire. Néanmoins, 44 États ont soutenu cette violation initiale du droit international.

Zeitgeschehen im Fokus : Est-ce que ces Etats n'auraient pas dû être appelés à rendre des comptes... ?

Professeur de Zayas : ... oui, notamment parce que la guerre a eu lieu un an après l'entrée en vigueur du Statut de Rome qui a donné naissance à la Cour pénale internationale (CPI). Il ne s'agissait pas seulement d'un crime d'agression, mais aussi de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Zeitgeschehen im Fokus : Que fait la Cour pénale internationale de La Haye ?

Professeur de Zayas : Elle s'occupe des petits criminels africains, et les grands comme George W. Bush ou Tony Blair, Dick Cheney, Paul Wolfowitz, Richard Pearl, Donald Rumsfeld et d'autres sont tous en liberté. Les personnes impliquées dans le viol d'un peuple et qui ont sur la conscience plus d'un million de victimes n'ont pas été poursuivies en justice. C'est pourquoi il s'agit d'une catastrophe majeure au sens de l'ordre international. Malheur à nous si les organes censés protéger l'humanité nous trahissent, et si les instruments de « justice » ne sont pas capables de faire justice.

Zeitgeschehen im Fokus : Qu'entendez-vous par « au sens de l'ordre international » ?

Professeur de Zayas : L'ordre international doit être fondé sur certains principes. Dans mon dernier rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, j'ai formulé 23 principes d'ordre mondial. Le principe du maintien de la paix, le principe du dialogue, c'est-à-dire de résoudre tous les différends par des moyens pacifiques, par la négociation, a été jeté par-dessus bord par la "Coalition des volontaires" le 20 mars 2003. Soudain, la Charte des Nations Unies n'était plus appliquée et l'ONU n'était plus du tout valable. Il n'y avait plus de base pour un ordre international pacifique, seule comptait la volonté du dominateur de Washington.

Zeitgeschehen im Fokus : N'y a-t-il pas eu auparavant des tendances à éliminer le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies ?

Professeur de Zayas : Oui, bien sûr, quelques années plus tôt, il y a eu un essai, un test. En 1999, la Yougoslavie a été attaquée par l'OTAN sans résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, sans provocation de la part de la Yougoslavie, avec des prétextes absurdes bien sûr. Encore un crime contre la paix au sens de l'article 6a du Statut du Tribunal de Nuremberg en vertu de l'Accord de Londres du 8 août 1945. Ce qui a été systématiquement appliqué contre Joachim von Ribbentrop, Hermann Göring et les grands nazis dans les procès de Nuremberg de 1945-46 et leurs crimes, à savoir le crime initial, a été commis par l'OTAN en toute impunité. Ce qui a été expérimenté en 1999 par les Etats-Unis en association avec l'OTAN s'est poursuivi en Afghanistan en 2001, puis massivement en Irak en 2003. Un article que j'ai écrit et publié dans "Welt" le 20 mars 2003 avait pour titre tout simplement : « Cette guerre est contraire au droit international ».

Zeitgeschehen im Fokus : Qu'est-ce que vous avez exposé dans cet article ?

Professeur de Zayas : Il s'agissait des circonstances dans lesquelles la violence pouvait être utilisée dans le cadre de l'ordre international, c'est-à-dire la Charte des Nations Unies. J'en suis venu à la conclusion claire qu'aucune violence ne pouvait être utilisée dans ce cas, d'autant plus que le Conseil de sécurité de l'ONU s'occupait déjà d'enquêter avec des inspecteurs à Bagdad, en Irak, pour savoir s'il s'y trouvait des armes de destruction massive.

Zeitgeschehen im Fokus : Dans quelle mesure la violation massive du droit international a-t-elle eu des conséquences sur le cours de l'histoire ?

Professeur de Zayas : C'était un précédent très dangereux et nous avons vu certains États puissants continuer à agir comme s'ils avaient écarté le droit international, comme si le droit international ne s'appliquait plus.

Zeitgeschehen im Fokus : A quel genre de processus pensez-vous ?

Professeur de Zayas : C'était en 2011, lorsque l'OTAN a détruit la Libye par des frappes aériennes massives. Il aurait dû s'agir d'aide humanitaire. Mais il s'agissait de l'abus criminel du Conseil de sécurité et de l'extension complètement absurde de la résolution 1973, qui ne prévoyait qu'une aide humanitaire pour le peuple libyen en souffrance. Le Conseil de sécurité n'aurait jamais donné le feu vert à une guerre contre la Libye. Une résolution humanitaire est devenue une agression massive contre le gouvernement Kadhafi. Partout dans le monde, nous voyons les États-Unis piétiner le droit international et agir comme s'il était détaché de toutes les lois. La Cour pénale internationale n'a encore demandé à personne de rendre des comptes pour les agressions et les crimes de guerre en Yougoslavie, en Afghanistan, en Irak, en Libye et en Syrie. C'est pourquoi je suis favorable à l'abolition de la CPI, plutôt que de laisser ce tribunal continuer à faire sa mascarade. Il n'aurait de légitimité que si les grands criminels tels que Bush, Blair, etc. étaient poursuivis.

Zeitgeschehen im Fokus Qu'en est-il de l'actuel président des États-Unis ?

Professeur de Zayas Il devrait également être poursuivi pour l'ingérence illégale des États-Unis dans la guerre syrienne, pour avoir soutenu la guerre criminelle entre l'Arabie saoudite et le Yémen, pour avoir soutenu et financé les crimes de l'État d'Israël en Palestine et à Gaza, mais aussi pour les sanctions contre Cuba et le Venezuela. L'article 7 du Statut de Rome interdit les crimes contre l'humanité. C'est certainement un crime contre l'humanité si des sanctions unilatérales sont imposées pour des raisons géopolitiques et économiques et, si par conséquent, les soins médicaux sont diminués. Les gens meurent parce qu'ils ne peuvent pas obtenir de l'insuline ou des antipaludiques. Les gens meurent de malnutrition par manque de nourriture.

Zeitgeschehen im Fokus : Que peut-on faire à ce sujet ?

Professeur de Zayas : On doit montrer le nombre de tous ces cas afin de prouver que ces sanctions ne sont pas des sanctions politiques inoffensives, mais qu'elles tuent des gens. Cela justifierait certainement l'existence d'une Cour pénale internationale. Jusqu'à présent, ce sont surtout les Africains qui sont convoqués devant ce tribunal. Il s'agit d'une situation absolument pas satisfaisante qui remet en question la crédibilité non seulement du tribunal, mais aussi de l'ONU.

Zeitgeschehen im Fokus : Revenons à l'importance du 20 mars 2003.

Professeur de Zayas : Oui, c'était une tentative de prouver le manque de pertinence de l'ONU. Une violation massive du droit international a pu avoir lieu et l'ONU n'a rien fait à ce sujet. Même le secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan, a d'abord déclaré que cette guerre n'était pas conforme à la Charte des Nations Unies, et lorsqu'il a été harcelé par la presse, il a déclaré en termes clairs et simples que la guerre était illégale. Mais cela s'est produit sans conséquences pour les criminels.

Zeitgeschehen im Fokus : Existe-t-il actuellement un risque que les États-Unis suivent le même schéma que celui décrit ci-dessus ?

Professeur de Zayas : Nous avons trois situations : 2003 en Irak, 2011 en Libye et aujourd'hui le Venezuela est menacé. Rex Tillerson, l'ancien secrétaire d'État américain, a clairement indiqué qu'une action militaire contre le Venezuela est concevable. C'est une menace évidente. Bien sûr, cette action serait illégale, mais les États-Unis ne se soucient guère de savoir si une action est illégale ou non.

Zeitgeschehen im Fokus : Pendant la guerre en Irak en 2003, la France et l'Allemagne avaient adopté une autre position.

Professeur de Zayas : Oui, ce qui manque, c'est une volonté de résister au comportement dominant des États-Unis. L'OTAN est une organisation criminelle au sens du Statut de Nuremberg. Je ne peux pas le dire autrement. L'OTAN est là pour menacer et éventuellement attaquer d'autres États. Depuis la dissolution du Pacte de Varsovie, il n'y a plus de légitimité pour l'OTAN. L'OTAN est diamétralement à l'opposé de l'ONU, car elle n'adhère ni à la Charte des Nations Unies ni à l'interdiction de la violence qui y est inscrite. Nous assistons à une érosion du droit international et à la destruction des normes les plus importantes du droit international. C'est pour cela que nous vivons à une époque dangereuse.

Sz19 Stef Zeitgeschehen im Fokus : Comment se fait-il que la volonté de résister à ces développements ne soit pas plus visible ?

Professor de Zayas : Cela est également lié à nos médias. Il ne s'agit pas seulement de fausses nouvelles. Ce qui manque, c'est que les gens puissent avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe sur terre et ainsi se faire une opinion. C'est le cas, par exemple, en Syrie. La guerre en Syrie est une guerre par procuration. C'est une guerre artificielle. Sans l'intervention des États-Unis, de l'Arabie saoudite, d'Israël et de la Turquie, il n'y aurait pas de guerre en Syrie. Il s'agissait de manifestations violentes en 2011, que les Syriens auraient pu facilement gérer entre eux. Mais l'intervention des autres États, qui allaient contre le droit international, a dégénéré en guerre internationale. Mais les médias relatent les faits de façon unilatérale, ils suppriment des faits importants, ils mentent. La volonté de résister ne peut être générée que par une information complète et une indignation morale.

Zeitgeschehen im Fokus : Que pensez-vous du rôle de la Russie ?

Professor de Zayas : La Russie est le seul État qui opère légalement en Syrie. La Syrie a officiellement demandé l'appui de la Russie. Aucun État tiers ne peut intervenir dans une guerre civile à moins que son intervention ne soit demandée par le gouvernement légitime. Mais la Russie a également respecté le principe de proportionnalité dans sa guerre. Elle n'a fait que ce qui était militairement justifiable et nécessaire. La proportionnalité a été respectée ici.

Zeitgeschehen im Fokus : Quel rôle jouent les médias dans ce conflit ?

Professor de Zayas : Nous entendons constamment parler d'armes chimiques, mais il n'y a pas de preuves adéquates, même si le gouvernement syrien a exigé des enquêtes à plusieurs reprises. Des allégations et des reproches sont formulés. Ce qui ne rentre pas dans l'image est supprimé. Par exemple, le vendredi 16 mars (2018), lorsque les troupes syriennes ont repris une partie orientale de Ghouta, elles y ont trouvé une usine d'armes chimiques que des terroristes avaient exploitée. J'ai pu lire cela dans plusieurs messages alternatifs. Surtout un article d'une Américaine qui pose ces questions. Cela explique beaucoup de choses et par conséquent, cette information est supprimée.

[...]

Zeitgeschehen im Fokus: Merci beaucoup, Professeur de Zayas, pour cet entretien
Interview Thomas Kaiser, Genf

de hm

Sources:

Zeitgeschehen im Fokus Nr. 6 vom 9. April 2018

https://www.zeitgeschehen-im-fokus.ch/de/newspaper-ausgabe/nr-6-vom-9-april-2018.html#article_642

https://de.wikipedia.org/wiki/Alfred_de_Zayas

<https://www.srf.ch/news/international/militaerschlag-abgeschlossen-usa-loben-den-perfekten-angriff-auf-syrien>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#ONU - Arrière-plans et faits sur l'ONU - www.kla.tv/ONU

#OTAN - www.kla.tv/OTAN

#RegardParDessusLaCloture - par dessus la clôture -
www.kla.tv/RegardParDessusLaCloture

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ peu entendu, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.